

**CALENDRIER 2018-2019 – FACULTÉ DE DROIT
ÉTUDES SUPÉRIEURES**

	MAÎTRISE EN DROIT NOTARIAL			PROGRAMME EN DROIT ET POLITIQUES DE LA SANTÉ		
	Trimestre automne 2018	Trimestre hiver 2019	Trimestre été 2019	Trimestre automne 2018	Trimestre hiver 2019	Demi-trimestre avril-juin 2019
Journée d'accueil	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Début des activités pédagogiques Fin des activités pédagogiques	27 août 21 décembre	3 janvier 26 avril	29 avril 23 août	20 août 21 décembre	4 janvier 27 avril	29 avril 28 juin
Activités de la Rentrée au Centre culturel	29 et 30 août	S.O.	S.O.	29 et 30 août	S.O.	S.O.
Début des stages coopératifs Fin des stages coopératifs	S.O.	S.O.	S.O.	4 septembre 14 décembre	7 janvier 19 avril	S.O.
Date limite des choix ou des modifications des activités pédagogiques. Les activités retirées ne seront pas facturées.	15 septembre ⁽¹⁾	21 janvier ⁽¹⁾	21 mai ⁽¹⁾	15 septembre ⁽¹⁾	21 janvier ⁽¹⁾	Durant le premier cinquième de l'activité pédagogique visée
Date limite d'abandon des activités pédagogiques	15 novembre ⁽²⁾	15 mars ⁽²⁾	8 juillet ⁽²⁾	15 novembre ⁽²⁾	15 mars ⁽²⁾	Durant la première moitié de l'activité pédagogique visée
Relâche des activités pédagogiques	Du 15 au 19 octobre	Du 4 au 8 mars	Du 24 au 28 juin	Du 15 au 19 octobre	Du 4 au 8 mars	S.O.
Entrevue des stages coopératifs	S.O.	S.O.	S.O.	Du 16 au 26 octobre	Du 5 au 15 février	S.O.
Collation des grades	22 septembre	S.O.	S.O.	À confirmer (septembre)	S.O.	S.O.
Congé universitaire : activités étudiantes	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Congés universitaires	3 septembre (fête du Travail) 8 octobre (Action de grâces)	19 avril (Vendredi saint) 22 avril (lundi de Pâques)	20 mai (Journée nationale des Patriotes) 24 juin (fête nationale du Québec) 1 ^{er} juillet (fête du Canada)	3 septembre (fête du Travail) 8 octobre (Action de grâces)	19 avril (Vendredi saint) 22 avril (lundi de Pâques)	20 mai (Journée nationale des Patriotes) 24 juin (fête nationale du Québec)
Suspension des activités pédagogiques	S.O.	S.O.	17 mai ⁽³⁾	S.O.	S.O.	17 mai ⁽³⁾

Note 1 Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*).

Note 2 Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*.

Note 3 Ne s'applique qu'au Campus principal en raison du Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec.

Note 4 Il y aura des coupures sporadiques de l'alimentation électrique pour entretien sur le Campus principal de l'Université de Sherbrooke :
1. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2018, 25-26 août
2. Fin de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'hiver 2019, 27-28 avril
3. in de semaine suivant la fin des activités pédagogiques du trimestre d'été 2019, 24-25 août

Note 5 **En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers**